

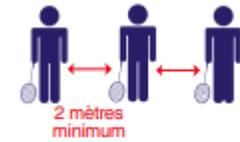


Protocole sanitaire ESM BADMINTON 2021/2022

Les contraintes sanitaires sont changeantes en fonction de l'évolution de l'épidémie, voici le protocole en vigueur pour la rentrée de septembre 2021:

- Je ne viens pas à l'entraînement si je présente des symptômes du COVID 19.
- Le pass sanitaire est obligatoire pour accéder aux structures pour le moment jusqu'au 15/11/2021. Qui sont concernés :
 - Les personnes majeures à partir du 9 août 2021
 - Les salariés et bénévoles à partir du 30 août 2021
 - Les jeunes de 12 à 17 ans à partir du 30 septembre 2021
- Le port du masque n'est plus obligatoire aux personnes ayant accédé aux établissements avec un pass sanitaire (il le sera pour les jeunes de 12 à 17 ans tout le mois de septembre). Le port du masque peut toutefois être rendu obligatoire par le préfet de département lorsque les circonstances locales le justifient, ainsi que par l'exploitant ou l'organisateur
- Je respecte les règles énoncées par la Fédération Française de Badminton (à droite).

LE LIEU DE PRATIQUE



Respect des règles de distanciation physique de **2 mètres minimum** en dehors du court

AVANT DE JOUER



Chacun arrive avec **son propre matériel** (raquette, gourde, gel hydroalcoolique)



Lavage des mains ou utilisation de gel hydroalcoolique avant et après avoir joué

SUR LE TERRAIN



Remplacer les gestes de convivialité par un geste avec la raquette



Double autorisé



Changements de côté possible en respectant le sens des aiguilles d'une montre